



Imprimantes HP Officejet X

Promotion de remboursement garanti

Modalités et conditions (Canada)

Achetez une nouvelle imprimante HP Officejet X admissible et vous profiterez d'une garantie de satisfaction de quatre-vingt-dix (90) jours si vous n'êtes pas entièrement satisfait de votre nouveau produit. Cette offre s'applique exclusivement aux imprimantes HP Officejet X admissibles ci-dessous (les « produits admissibles ») achetés entre le 1er novembre 2015 et le 30 avril 2016. L'enregistrement de votre nouvelle imprimante HP Officejet X est requis pour participer à la promotion et doit être effectué dans les vingt et un (21) jours après l'achat. Il suffit de remplir le formulaire d'enregistrement en ligne, de téléverser la preuve d'achat d'un produit admissible et de profiter de votre nouvelle imprimante HP Officejet X pendant quatre-vingt-dix (90) jours. Les achats et les factures datées avant ou après cette période ne sont pas admissibles à cette promotion.

Règlements et exigences du programme

- Le client doit enregistrer le Produit admissible dans les vingt et un (21) jours suivant l'achat du produit.
- Le client dispose de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat pour effectuer un retour et demander un remboursement complet du prix d'achat.
- Une seule allocation de remise peut être réclamée pour chaque nouveau produit acheté par l'utilisateur final. L'entreprise ou la personne acceptant les présentes Modalités et conditions doit être celle qui enregistre le produit et être désignée pour recevoir la remise. Le chèque de remise sera uniquement fait à l'ordre de la personne désignée pour recevoir la remise, dont le nom doit correspondre à celui apparaissant sur la preuve d'achat.
- Seuls les clients finaux peuvent participer à cette Promotion.
- Les produits loués ne sont pas admissibles à la Promotion
- Les Services d'impression gérés ne sont PAS admissibles à la Promotion.
- Cette promotion ne s'adresse qu'aux clients canadiens.
- La promotion de remboursement garanti HP Officejet X s'applique uniquement aux nouvelles imprimantes admissibles achetées directement auprès de HP ou de revendeurs HP autorisés.
- La promotion ne s'applique pas aux imprimantes remises à neuf, aux unités de démonstration des revendeurs ou aux imprimantes achetées ou louées dans des enchères en ligne, ni aux produits achetés auprès de revendeurs non autorisés. Les produits admissibles doivent être achetés auprès de HP Canada ou d'un revendeur autorisé de HP Canada.
- HP acceptera uniquement les retours de produits complets et non endommagés dans leur emballage d'origine.
- Aucun remboursement ne sera accordé sans l'emballage d'origine et tous les accessoires d'origine (y compris les cartouches d'encre ou de toner, dans le cas d'imprimantes, les autres pièces mobiles, les manuels, les adaptateurs réseau, les CD, les câbles, etc.). Consultez la troisième partie de la section intitulée « Étapes et déroulement du programme ».

Produits admissibles – Nom du produit/numéro de référence

Modèles d'imprimantes HP Officejet Pro X :

Nom du	Numéro de référence HP
Imprimante HP Officejet Pro X451dn	CN459A#B1H
Imprimante HP Officejet Pro X451dw	CN463A#B1H
Imprimante HP Officejet Pro X551dw	CV037A#B1H
Imprimante multifonction HP Officejet Pro X476dn MFP	CN460A#B1H
Imprimante multifonction HP Officejet Pro X476dw MFP	CN461A#B1H
Imprimante multifonction HP Officejet Pro X576dw MFP	CN598A#B1H

Modèles d'imprimantes HP Officejet Enterprise X :

Nom du	Numéro de référence HP
HP Officejet Enterprise X555xh	C2S12A#BGJ
HP Officejet Enterprise X585z	B5L06A#BGJ
HP Officejet Enterprise X585dn	B5L04A#BGJ
HP Officejet Enterprise X555dn	C2S11A#BGJ
HP Officejet Enterprise X585f	B5L05A#BGJ

Jumelage avec des prix spéciaux ou d'autres promotions

Cette offre PEUT être jumelée avec d'autres programmes IPS nationaux.

Pour les produits HP Officejet Pro X seulement, si cette offre est combinée à toute autre offre comprenant des imprimantes gratuites, la valeur du rabais sera déterminée en divisant le prix total payé pour l'ensemble des imprimantes HP par le nombre d'imprimantes reçues. (Par exemple : Si vous achetez une (1) imprimante HP Officejet Pro X au prix de 500 \$ et recevez une (1) imprimante gratuite dans le cadre d'une offre « Achetez-en une, obtenez-en une gratuitement », vous aurez deux (2) imprimantes et aurez payé 500 \$. La valeur de chaque imprimante aux fins du rabais de la promotion de garantie de remboursement sera de 250 \$ ($500 \$ \div 2 = 250 \$$). Cela signifie que si vous enregistrez l'une des deux imprimantes, puis en retournez une dans le cadre de la promotion de garantie de remboursement, mais gardez l'autre imprimante, vous recevrez 250 \$ de HP, conformément aux indications relatives aux promotions jumelées).

Secteur gouvernemental et établissement d'enseignement :

- Les clients gouvernementaux sont juridiquement identifiés comme des clients d'organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou municipales au Canada. Les chèques de remise seront uniquement faits à l'ordre de l'organisation gouvernementale, dans les cas où un client gouvernemental réclamerait un remboursement.
- Les clients d'établissements d'enseignement sont les établissements d'enseignement supérieur et les écoles primaires et secondaires publiques et privées au Canada. Les chèques de remise seront uniquement faits à l'ordre de l'établissement d'enseignement, dans les cas où un client du secteur de l'enseignement réclamerait un remboursement.

Étapes et déroulement du programme

1. **Achetez** une imprimante HP Officejet X admissible entre le 1er novembre 2015 et le 30 avril 2016.
2. **L'enregistrement** de votre nouvelle imprimante HP Officejet X est requis pour participer à la promotion et doit être effectué dans les vingt et un (21) jours après l'achat. Allez à l'adresse www.hp.ca/moneybackfr pour remplir le formulaire d'enregistrement en ligne. Les achats et les factures datées avant ou après cette période ne sont pas admissibles à cette promotion.
 - a. Durant le processus d'enregistrement, il est nécessaire de téléverser la preuve d'achat en format électronique. Si la preuve d'achat n'est pas téléversée en ligne en format électronique, il ne sera pas possible de finaliser la demande d'enregistrement.
 - b. Une fois le processus d'enregistrement terminé, vous recevrez un courriel de confirmation. Conservez ce courriel pour vos dossiers. Dans l'éventualité où vous désiriez retourner votre produit HP Officejet X dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'achat. Indiquez ce numéro de demande comme référence pour toutes les questions reliées à cette promotion.
3. **Pour retourner** le produit HP Officejet X, le client doit ouvrir le courriel de confirmation et cliquer sur le lien qu'il contient.
 - a. Le client devra fournir ses coordonnées, son adresse de livraison afin que le produit soit recueilli, son adresse. Il devra également téléverser la preuve d'achat de nouveau.
 - b. Une fois le processus complété, le client recevra le jour ouvrable suivant un courriel de validation de la preuve d'achat, des instructions pour l'expédition et une étiquette de livraison pour le retour du produit Officejet X. Les instructions et les étiquettes d'expédition sont valides pendant trente (30) jours à compter de la date d'émission. Le produit doit être expédié dans les trente (30) jours de la réception des instructions d'expédition ou avant le 31 août 2016, selon la première éventualité.
 - c. Le produit doit être retourné à HP en entier et non endommagé, dans son emballage d'origine et avec tous ses accessoires d'origine (y compris les cartouches d'encre ou de toner, dans le cas d'imprimantes, les autres pièces mobiles, les manuels, les adaptateurs réseau, les CD, les câbles, etc.).
 - d. Une fois le produit reçu par HP, le paiement sera effectué par chèque dans les six à huit (6 à 8) semaines. Le montant du remboursement proposé par Hewlett Packard s'applique uniquement aux produits fonctionnels. Si le paiement n'a pas été reçu après huit (8) semaines après la date d'expédition, veuillez communiquer avec le service à la clientèle en composant le 1 888 593-3835 ou par courriel à l'adresse hpcustomerservice@marketvelocity.com
 - e. Sous réserve des exceptions notées dans la section ci-dessus, intitulée « Jumelage avec d'autres offres de prix spéciaux ou promotions » HP versera au client un rabais équivalent au prix d'achat indiqué sur la facture, jusqu'à concurrence du prix de vente recommandé par HP au moment de la vente. HP rembourse uniquement ce montant. Les autres produits matériels, logiciels et les autres services sont exclus de ce remboursement. Les autres frais ne sont pas remboursés et ne peuvent être réclamés à HP.
 - f. Toutes les réclamations incomplètes sont automatiquement rejetées, et doivent être remplies et soumises de nouveau pour être traitées. Une demande est considérée incomplète si elle répond à une ou plusieurs des conditions suivantes : renseignements manquants sur le formulaire de réclamation, numéro de série manquant sur la nouvelle imprimante achetée, preuve d'achat manquante, facture portant une date d'achat non admissible, produits non admissibles ou expédiés après la période de trente (30) jours.

Cueillette et livraison

- Les produits retournés doivent être situés au Canada seulement.
- La personne responsable de l'expédition du produit a également la responsabilité de s'assurer que l'expédition répond aux normes de sécurité.
- Le client est responsable de la désinstallation du produit.
- Le produit doit être retourné à HP en entier et non endommagé, dans son emballage d'origine et avec tous ses accessoires d'origine (y compris les cartouches d'encre ou de toner, dans le cas d'imprimantes, les autres pièces mobiles, les manuels, les adaptateurs réseau, les CD, les câbles, etc.).
- Les cartouches d'encre et de toner doivent être complètement retirées de l'imprimante avant l'expédition, et doivent être emballées séparément. Les cartouches peuvent être comprises dans le même emballage que le produit Officejet X retourné, mais elles doivent être emballées et mises en sac séparément.
- Pour assurer la réception de la remise en argent ci-dessus, il est très important d'emballer adéquatement l'imprimante en suivant les directives d'emballage suivantes :
 1. Emballez l'article dans son emballage d'origine.
 2. Utilisez du ruban d'emballage de 2 à 3 pouces de largeur. Nous déconseillons l'utilisation de ruban à masquer ou du ruban adhésif en cellulose. Appliquez du ruban sur les côtés, sur le dessus et en dessous de l'emballage pour vous assurer d'éliminer les rebords rugueux qui pourraient demeurer bloqués dans le mécanisme de traitement automatisé du courrier.
 3. Fixez l'étiquette d'expédition prépayée à l'extérieur de l'emballage. Utilisez un morceau de ruban adhésif transparent pour recouvrir l'étiquette. Il est important d'utiliser notre étiquette d'expédition, car elle permet d'assurer le suivi et l'identification en plus d'augmenter la vitesse des retours.

Réception et validation du produit Officejet X dans le cadre de la promotion de remboursement garanti.

- HP se réserve le droit de retenir le paiement, et/ou de passer en revue toutes les réclamations qui exigent une enquête en raison d'activités douteuses.
- Tous les produits retournés dans le cadre de ce programme sont envoyés à un fournisseur approuvé de HP. HP n'est pas responsable des données qui peuvent toujours se trouver dans la mémoire de l'appareil. S'il y a lieu, le client doit prendre les précautions nécessaires pour supprimer toutes les données de nature sensible des appareils retournés.
- Vous acceptez de supprimer toutes les données dans la mémoire du produit avant de le retourner. Vous avez la responsabilité de supprimer toutes les données dans la mémoire du produit, y compris, sans toutefois s'y limiter, les renseignements personnels ou renseignements de santé, avant d'expédier le produit. En envoyant votre produit à HP, vous acceptez d'exonérer HP de toute réclamation relativement aux données stockées dans la mémoire du produit ou aux appareils de stockage de données dans le produit envoyé à HP, ainsi qu'à la sécurité, à l'intégrité, à la confidentialité et à la divulgation de ces données. HP ne peut être tenue responsable de la protection, de la conservation ou de la gestion de toute forme de données ou de renseignements contenus dans les produits envoyés à HP (y compris les disques durs, la mémoire vive, les disques CD-ROM ou autres dispositifs de stockage).
- Les produits retournés à HP ne doivent pas être contaminés par des agents biologiques, chimiques ou radioactifs.

L'offre ne s'applique pas aux revendeurs autorisés de HP, aux employés, aux concessionnaires ou employés (ainsi qu'à leur famille immédiate, y compris les époux, parents et beaux-parents, enfants, frères et sœurs et autres membres du ménage) de Hewlett-Packard (HP), de Market Velocity, de PM Digital, Response Point et de Publicis, pour un usage interne ou professionnel. La participation de ces parties sera permise uniquement si le produit est acheté à des fins personnelles.

Réclamations frauduleuses

L'envoi de réclamations frauduleuses disqualifie la réclamation de l'utilisateur final ou le revendeur autorisé de HP, rend l'utilisateur final ou le revendeur autorisé de HP non admissible à d'autres participations ultérieures aux programmes promotionnels de HP et peut assujettir l'utilisateur final ou le revendeur autorisé de HP à des poursuites civiles ou criminelles.

Modifications au programme ou résiliation

Ce programme est sujet à des changements ou à une résiliation en tout temps, sans préavis, de la part de Hewlett-Packard (Canada) Co. ou de ses filiales. Toutes les transactions sont sujettes à l'approbation de Hewlett-Packard.

DEMAND FOR ENGLISH: Participant and HP acknowledge that we each have required that this Agreement and notices required or permitted pursuant hereto be drawn up in the English language only. Les parties reconnaissent avoir demandé que le présent contrat ainsi que toute autre entente ou avis requis ou permis à être conclu ou donné en vertu des dispositions du présent contrat, soient rédigés en langue anglaise seulement.

LES PRÉSENTES MODALITÉS ET CONDITIONS SONT RÉGIES ET INTERPRÉTÉES EN VERTU DES LOIS EN VIGUEUR DANS LA PROVINCE DE L'ONTARIO ET AU CANADA, S'IL Y A LIEU, ET AUCUN CONFLIT DE LOI, DE QUELQUE JURIDICTION QUE CE SOIT, NE S'APPLIQUERA AUX PRÉSENTES MODALITÉS ET CONDITIONS. EN ACCEPTANT LES PRÉSENTES MODALITÉS ET CONDITIONS, VOUS RECONNAISSEZ DE FAÇON INCONDITIONNELLE ET IRRÉVOCABLE QUE TOUTE RÉCLAMATION OU TOUT RECOURS DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION À LA PRÉSENTE PROMOTION OU DES PRÉSENTES MODALITÉS ET CONDITIONS SERA DÉPOSÉE EXCLUSIVEMENT DANS LA PROVINCE DE L'ONTARIO DEVANT LES TRIBUNAUX DANS LA VILLE DE TORONTO, EN ONTARIO, ET VOUS ACCEPTEZ DE VOUS SOUMETTRE DE FAÇON INCONDITIONNELLE ET IRRÉVOCABLE À LA JURIDICTION DE CES TRIBUNAUX.